



## *Note sur la capacité de stationnement – Comparatif avec d'autres agglomérations*

➤ Gérard CHAUSSET

### **Parcs de stationnement souterrains : une évidente surcapacité.**

La CUB s'apprête à mettre fin au litige avec BP 3000, en « légalisant » notamment le 7ème niveau du parc Jean Jaurès, construit hors contrat rappelons-le. Hugues Martin lui-même a reconnu qu'il y a eu une erreur de « forme ».

La fin de ce litige, après les litiges de l'eau, de la Connex et d'Astria, met en évidence une fois de plus « l'insoutenable légèreté » de l'administration combinée Juppé Maire/Juppé Président de la CUB. BP 3000, c'est une délégation de service public signée en 2000 par la CUB pour 42 ans, un record, sans clause de révision !

Ce litige remet en lumière également l'épisode BPA/Eiffage. En effet, c'est grâce à la naissance de la régie Parcub que l'on a pu éviter que le patrimoine communautaire et le service public qui va avec soient cédés à quelques grandes entreprises du BTP, ceci au détriment des usagers.

Le présent avenant transactionnel avec BP 3000 a pour principal mérite de permettre de partir sur de meilleures bases. Mais au-delà du règlement de ce litige, il convient de s'interroger sur la politique paradoxale que mène l'agglomération depuis des années en matière de parkings, notamment les parkings souterrains. Ces 12 000 places de parkings ont-elles un avenir? Ne viennent-elles pas pénaliser la politique des déplacements de la CUB? Peuvent-elles être utilisées différemment? Ne faudrait-il pas envisager de concentrer les efforts sur les parcs relais en périphérie comme à Nantes?

Le PDU et le tramway ont pour objectif commun la limitation de l'accès de la voiture dans la ville-centre au profit des autres modes et notamment du transport collectif.

Cependant, l'offre de stationnement, qu'il s'agisse du stationnement de surface ou des parkings souterrains, est très importante et continuera d'augmenter dans les années à venir.

Après comparaison avec des agglomérations de même envergure que notre communauté urbaine, on s'aperçoit en effet que l'offre de stationnement souterrain est plus importante notre agglomération, en valeur réelle ou relative. Il faut bien sûr manier la comparaison avec précaution : la collecte des renseignements n'est pas aisée, les densités sont diverses, les structures de ville ne sont pas semblables et les histoires sont différentes. Mais il n'empêche que la comparaison avec des villes comme Nantes, Lille ou Toulouse situe Bordeaux largement en tête pour le nombre de places dans des parcs de stationnement souterrains. Notre agglomération offre ainsi une moyenne de 50,9 places pour mille habitants en ce qui concerne les parcs

souterrains (contre une moyenne inférieure à 40 pour Lille, et même inférieure à 25 pour les 2 autres agglomérations) et 70,5 places pour mille habitants si on y ajoute le stationnement de surface (plaçant Bordeaux en 2ème position des 4 villes comparées, en sachant que Lille, premier de ce palmarès, possède tout de même un parking qui concentre à lui seul 3000 places : le parking Euralille).

Et cette situation va s'aggraver. Il faut en effet ajouter les nouveaux parcs qui vont bientôt apparaître : plus de 300 places à l'îlot Bonnac, (alors qu'existait la possibilité de relier cet îlot avec le parc Gambetta), près de 450 places à l'Auditorium, (ex-Gaumont), et bien évidemment les 300 places du parc André Meunier, soit en tout près de 1000 places qui vont bientôt s'ajouter à l'offre existante dans le centre ville et venir concurrencer directement les parcs de la régie Parcube d'une part et l'attractivité du Tramway d'autre part.

Avec une population globale inférieure à des agglomérations comme Lille ou Toulouse, Bordeaux compte parfois jusqu'à 30% de places en plus.

D'autre part, la comparaison avec une ville comme Nantes fait apparaître clairement une répartition différente de la localisation et des types de parcs de stationnement. Ainsi, Nantes compte un nombre supérieur de places dans les parcs relais par rapport à Bordeaux, ce qui incite les habitants à laisser leurs voitures à l'entrée de l'agglomération et permet d'éviter la venue d'autant d'automobiles dans l'hypercentre. A Bordeaux, on constate plutôt une concentration de l'offre de stationnement dans un périmètre géographique restreint du centre-ville : Gambetta (530 places), Mériadeck et Front du Médoc (2507 places), Pey Berland (688 places), Camille Julian (344 places) et Bourse/Jean Jaurès (1673 places).

La situation du stationnement dans notre agglomération est contraire aux impératifs du PDU et mérite donc d'être interrogée. Il conviendrait d'envisager sérieusement de transformer un certain nombre de ces places en offre « résidants » et de concentrer les efforts de la politique de stationnement de notre communauté urbaine sur la mise en place de parcs relais et de parcs en périphérie, comme nous le suggérons dans nos propositions pour le projet de 3<sup>ème</sup> voie de rocade (cf. exemple de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges dans l'Essonne).

Gérard CHAUSSET

**TABLEAU COMPARATIF DU STATIONNEMENT**

| <b>VILLE</b>  | <b>Places en voirie ville centre</b> | <b>Places en souterrain ville centre</b> | <b>TOTAL de places</b> |
|---|--------------------------------------|--|------------------------|
| <b>BORDEAUX CU*</b>   | 4500                                 | 11 700                                   | 16200                  |
| <b>LILLE CU</b>   | 9362                                 | 9000                                     | 18362                  |
| <b>NANTES CU</b>  | 7180                                 | 4889                                     | 12069                  |
| <b>TOULOUSE agglo</b>                                       | 3 856                                | 9984                                     | 13840                  |
| * Constat Observatoire du stationnement source rapport 2004 |                                      |  |                        |

**Nombre de places de stationnement dans la ville centre pour 1000 habitants**

| <b>VILLE</b>    | <b>Places en voirie</b> | <b>Places en souterrain</b> | <b>TOTAL de places</b> |
|-----------------|-------------------------|-----------------------------|------------------------|
| <b>BORDEAUX</b> | 19,6                    | 50,9                        | 70,5                   |
| <b>LILLE</b>    | 41,3                    | 39,7                        | 81                     |
| <b>NANTES</b>   | 25,6                    | 17,4                        | 43                     |
| <b>TOULOUSE</b> | 8,9                     | 23,1                        | 32                     |

| <b>VILLE</b>          | <b>Population de l'agglomération</b> | <b>Population centre ville</b> | <b>Densité de la population</b> |
|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| <b>BORDEAUX CU</b>    | 659 994                              | 229 900                        | 4 363 hab / km <sup>2</sup>     |
| <b>LILLE CU</b>       | 1 091 438                            | 226 800                        | 6 118 hab / km <sup>2</sup>     |
| <b>NANTES CU</b>      | 555 000                              | 280 600                        | 4 147 hab / km <sup>2</sup>     |
| <b>TOULOUSE agglo</b> | 712 000                              | 431 500                        | 3 300 hab/km <sup>2</sup>       |